



GIVISIEZ



RESEAU D'EAU POUR LA DEFENSE-INCENDIE

DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'UTILISATION D'UN HYDRANT

N° de l'hydrant :

Situation / Emplacement :

Utilisation pour :

Utilisateur
(entreprise, nom, prénom n° tél.,
adresse de facturation) :

Début et durée approx.
de l'utilisation
(maximum 2 mois) :

Matériel en prêt :

Autorisation : accordée refusée

Compteur d'eau muni
d'un clapet anti-retour : oui non Si oui, n° du compteur :

Utilisation en période de gel : oui non Si oui, voir prescription d'utilisation au verso

Indice :	avant :	après :
Compteur	pris le :	rendu le :
Date et signature réception matériel :	Utilisateur :	SINEF SA :

Remarques éventuelles
sur état du matériel :

Décision de SINEF SA, sous réserve d'opposition ultérieure des sapeurs-pompiers de la Ville de Fribourg.
L'entreprise informera immédiatement SINEF SA si, au début des travaux, elle devait constater des défauts sur l'/les hydrant(s) utilisé(s).

Conditions financières :

- Taxe forfaitaire CHF 50.00 TTC pour le contrôle de la BH après utilisation.
- Taxe compteur CHF 6.00 TTC par semaine (minimum CHF 20.00 TTC).
- Le volume d'eau consommée est facturé selon les tarifs en vigueur de la commune Givisiez.

SINEF SA

Date : Givisiez, le

Laurent Barras
Chef Dpt Services eau

Distribution : Service du Feu : pascal.zwahlen@ville-fr.ch
Service du Feu : cedric.fragniere@ville-fr.ch
Commune de Givisiez : c.rey@givisiez.ch

Certifié ISO 9001 et 14001



UTILISATION D'HYDRANT (S) EN PERIODE DE GEL

Il faut immédiatement mettre hors service l'hydrant lorsqu'il n'y a pas d'utilisation suffisante d'eau permettant d'éviter tout risque de gel.

Aussitôt les travaux terminés, l'entreprise en informera SINEF SA de sorte que les contrôles de mise hors service puissent être effectués dans les plus brefs délais.

L'utilisateur assume l'entière responsabilité de tous les dommages qui pourraient être causés sur l'/les hydrant(s) utilisé(s) ainsi que sur les conduites souterraines de transport (vannes comprises) en cas d'utilisation incorrecte en période de gel (destruction de l'installation par le gel).

MANŒUVRE D'UN HYDRANT A DEUX SORTIES (RAPPEL)



Vanne
centrale

Vannes
latérales

Pour la mise en service :

1. Fermeture des vannes latérales
2. Ouverture **complète** de la vanne centrale
3. Rinçage de l'hydrant en ouvrant une vanne latérale durant environ 1 minute avec environ un débit de 2 litres par secondes
4. Brancher le compteur avec clapet anti-retour et la conduite provisoire et ouvrir la vanne latérale

Pour la mise hors service :

1. Fermeture des vannes latérales
2. Débrancher le compteur avec clapet anti-retour.
3. Fermer la vanne centrale complètement
4. Ouvrir les vannes latérales

Remarques :

L'ouverture des vannes latérales permet à l'air de s'introduire dans le corps de l'hydrant et cette dernière peut ainsi se vider dans le sous-sol par sa vidange (pour éviter le risque de gel ou d'échauffement excessif de l'eau). Après environ 1 minute, l'hydrant doit être vide et si l'on pose l'oreille sur la clé d'hydrant posé sur la vanne centrale, il ne doit plus y avoir de bruit de fuite.

A la mise en service, l'ouverture complète de la vanne centrale est nécessaire pour éviter que l'eau ne s'écoule en partie par sa vidange lors de l'utilisation de l'hydrant.